

Administration/Formation des gestionnaires de crédits sur la BOP

De la logique des moyens à celle des résultats



L'un des formateurs s'adressant aux administrateurs de crédits...



... qui suivent ici des modules.

RAD
Port-Gentil/Gabon

La Budgétisation par objectifs de programme (BOP), selon les experts dépêchés par le directeur général du Budget et des Comptes pu-

blics, est une classification des dépenses publiques à partir des objectifs définis en fonction des finalités d'intérêt général et orientés vers les résultats attendus.

PLUSIEURS administrateurs de crédits en

fonction à Port-Gentil ont bénéficié, samedi, à la mairie du premier arrondissement, d'un séminaire de formation axé sur la Budgétisation par objectifs de programme (BOP). Une initiative du directeur général du Budget et des Comptes publics, Jean Fidèle Otandault. Selon les deux experts commis à la tâche, Anatole Nzue et Mouori Malibala, la BOP est un nouveau mode de fonctionnement budgétaire qui a pour but de garantir l'efficacité de la dépense publique et une meilleure cohérence dans sa programmation. Grâce à lui, ont-ils indiqué, l'examen de la loi des finances est désormais axé, non plus sur le montant des crédits, mais sur les objectifs à atteindre. Cette nouvelle approche conditionne les gestionnaires de crédits et des fonds publics à rendre compte de leur travail et des investissements réalisés par rapport aux engagements pris. Cette réforme sous-régionale, a-t-on appris, s'articule autour de 3 piliers fondamentaux : la globalisation, la fongibilité des dépenses publiques et la responsabilité des administrateurs de crédits et des comptables publics. Elle s'inscrit dans l'engagement du gouvernement de garantir la bonne gouvernance au Gabon.

Il s'agit, en effet, de rompre avec les nombreuses lenteurs et carences d'antan dans l'élaboration, la confection et l'exécution du budget de l'Etat, le pas-

sage d'une logique des moyens à celle des résultats.

« La BOP est une classification des dépenses publiques à partir des objectifs définis en fonction des finalités d'intérêt général et orientés vers les résultats attendus. Il permet d'aboutir à la transparence et à la lisibilité du budget et des comptes de l'Etat », ont appuyé les formateurs.



Formateurs et participants posant au terme des travaux.

Ainsi va la cité

La femme jalouse, le mari et le mauvais génie

CELA pouvait être le contraire. Depuis deux mois, aux dires de Jean, l'époux de Clémence, sa femme passe des nuits blanches, au motif que son mari avait une relation extraconjugale avec son génie en plein sommeil. Cet esprit, dit-on, chargé de guider ou de protéger une personne à laquelle bon nombre de Gabonais, par tradition, rendent un culte particulier parmi les dieux du foyer, afin d'obtenir succès, prospérité, puissance etc. « Entre 2 heures et 5 heures du matin, ma femme n'a plus sommeil, moi y compris. Je suis dérangé parce que je fais des gestes bizarres. Pour elle, c'est à ce moment que j'aurais une relation sexuelle avec un être invisible. Elle me dit que je trémousse sur le lit jusqu'à gémir. Ce qui est invraisemblable... », explique Jean à un ami commun, venu pour conseiller le couple afin d'apaiser le climat conjugal. Selon Clémence, depuis plus de dix années de vie commune avec Jean, elle n'a jamais vécu en live de telles scènes où son mari se laisse aller dans des "ébats amoureux incroyables et inimaginables". Le plus difficile est que le couple n'a plus d'intimité. Il rentre fatigué du travail. « Une fois il a pris sa douche du soir et le dîner, mon mari se jette au lit, comme un caillou. Cinq minutes plus tard, il se met à respirer d'une façon bruyante pendant qu'il dort. La première partie de son spectacle commence vers 23 heures. Quant à la deuxième, elle débute aux environs de 2 heures du matin jusqu'à 5 heures. Mon mari couche avec une femme de nuit, j'en suis convaincue », affirme Clémence. Pour illustrer ses propos, Clémence a présenté à leur ami commun plusieurs séquences des vidéos qu'elle a prises avec son téléphone portable. Jean n'en revenait pas en visionnant ses propres films. Cette rencontre a le mérite de permettre à Jean et Clémence de se parler les yeux dans les yeux, et d'ôter le voile de l'ignorance. L'époux de Clémence qui ne croyait pas à ces "choses-là", comme de nombreux compatriotes, a décidé de rencontrer un prêtre exorciste qui l'a aidé à chasser, à l'aide des prières, les démons qui ont pris possession d'une âme. « Elle m'a sauvé la vie dans une situation qui commençait à s'installer comme une habitude. C'est vrai qu'au début, j'ai mal interprété ses remarques. Mais avec les images qu'elle a tournées et les conseils de notre ami commun qui connaît nos traditions, le voile de l'ignorance est déchiré, car j'ignorais que tout homme et toute femme a un génie de sexe opposé. Si on ne fait pas attention, cet esprit peut être la source des problèmes. Ma vie de couple était menacée et les enfants abandonnés à eux-mêmes. Tout ça par ma faute », a-t-il reconnu. Un différend qui devrait faire école, car de nombreux foyers volent en éclats pour des cas similaires.

Par Christ LOUETSI

COMMUNIQUE

Le Ministre de la Fonction Publique, de la Reforme Administrative et de la Modernisation des Cadres Juridiques et Institutionnels communique :

L'Ecole Nationale d'Administration (E N A) organise les 27, 28 et 29 Octobre 2015 au centre unique de Libreville, un concours d'entrée en première année.

Ouvert pour 25 places, ce concours concerne uniquement les candidats externes de nationalité gabonaise des deux sexes, remplissant les conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme de master (II) ou d'un diplôme équivalent (niveau BAC+5) ;
- être âgé de moins de 32 ans à la date du concours.

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- une demande manuscrite adressée à Monsieur le Directeur Général de l'ENA ;
- les copies légalisées des diplômes (BAC, Licence, Master (II) ou diplôme équivalent) ;
- les attestations d'homologation de diplômes (le cas échéant) ;
- une copie légalisée de l'acte de naissance ou du jugement supplétif ;
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de 3 mois ;
- un certificat médical datant de moins de 3 mois ;
- 3 photos d'identité récentes ;
- une fiche d'inscription à retirer à la Direction Générale de l'ENA.

Les épreuves écrites du premier tour sont les suivantes :

- **dissertation de culture générale** : durée : 3 heures, coefficient 4 ;
- **dissertation de droit public ou d'économie générale** : durée : 3 heures, coefficient 4 ;
- **résumé de texte (droit public ou économie générale)** : durée : 3 heures, coefficient 5 ;
- **anglais** : durée : 2 heures, coefficient 2 ;
- **intégration régionale et coopération internationale** : durée : 3 heures, coefficient 4 ;

Les épreuves orales du second tour sont les suivantes :

- **culture générale** : durée : 1 heure, coefficient 2 ;
- **droit public** : durée : 1 heure, coefficient 2 ;
- **finances publiques** : durée : 1 heure, coefficient 2 ;

Le dépôt des dossiers de candidature se poursuit à la Direction Générale de l'ENA, sise au PK 12, Route Kango, jusqu'au 20 Octobre 2015, à 15 heures 30 minutes, délai de rigueur.

Tout dossier incomplet sera rejeté et aucun recours n'est autorisé.

Les frais d'inscription audit concours, s'élèvent à la somme de vingt mille (20.000) Francs CFA, non remboursables.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Direction Générale de l'E.N.A. sise au PK12, route Kango, à partir du 1^{er} Septembre 2015.

Fait à Libreville, le 15 OCT. 2015

P. Le Ministre

P.I. le Ministre du Budget et des Comptes Publics

Christian MAGNAN
MINISTRE